

Master 2 - Mention Droit des affaires
Parcours Droit de la vigne et du vin - en Apprentissage
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Heures de formation 463,00
Heures de suivi et d'accompagnement 10,00
Total : 473,00

Blocs de connaissances et de compétences	Organisation pédagogique							Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) Session unique				
	ECTS	Semestre d'enseignement	Langue	cours ouvert mobilité	Cours 26-27	TD 26-27	Volume horaire	Descriptif	Contrôle continu	Examen terminal		
										Coefficient CC	Coefficient CT	Nature
	60				364,00	30,00	4,0					
UE Obligatoires												
UE 1.1.1: Unité mutualisée d'initiation (viticulture, dégustation, œnologie) (ISVV)	3	Semestre 1			40,0					160	Ecrit commun	4h
UE 1.1.2 : De la viticulture au droit		Semestre 1			6,0							
UE 1.1.3 : Fiscalité de l'entreprise viticole	11	Semestre 1			6,0							
UE 1.1.4 : Comptabilité de l'entreprise viticole		Semestre 1			12,0							
UE 1.1.5 : Droit social viticole		Semestre 1			12,0							
UE 1.1.6 : Droit rural viticole		Semestre 1			12,0							
UE 1.1.7 : Séminaires de droit de l'entreprise viticole (structures, difficultés, management)	3	Semestre 1				12,0						
UE 1.1.8: Evaluation de l'entreprise viticole	5	Semestre 1			6,0					40	Ecrit	2h
UE 1.1.9 : Fiscalité de la transmission		Semestre 1			6,0					20	Oral	
UE 1.1.10 : Séminaire de transmission de l'entreprise viticole (étude de dossier)		Semestre 1				6,0				20	Oral	
UE 1.1.11 : Droit rural de l'Union européenne	7	Semestre 1			6,0					60	oral commun	
UE 1.1.12 : Droit rural de l'environnement		Semestre 1			6,0							
UE 1.1.13 : Droit de la RSE viticole		Semestre 1			16,0							
UE 1.1.14 : Séminaires de soutien à l'entreprise viticole (assurances et aides)	1	Semestre 1				12,0						
UE obligatoires												
UE 2.1.1 : Droit des indications géographiques et étiquetage	8	Semestre 2			36,0					80	Ecrit	3h
UE 2.1.2 : Gestion et défense de l'indication géographique spiritueuse		Semestre 2			6,0							
UE 2.1.3 : Droit interne des marques	6	Semestre 2			18,0					60	Ecrit	3h
UE 2.1.4 : Droit des marques de l'Union européenne		Semestre 2			6,0							
UE 2.1.5 : Protection internationale de la marque		Semestre 2			6,0							
UE 2.1.6 : Séminaires de droit des marques (stratégie, dépôt, contentieux)		Semestre 2				18,0						
UE 2.2.1 : Histoire de la réglementation du marché du vin	2	Semestre 2			6,0					20	QCM et exposé vidéo	2h (QCM)
UE 2.2.2 : Droit douanier viticole		Semestre 2			6,0							
UE 2.2.3 : Marché de la bière		Semestre 2			6,0							
UE 2.2.4 : Organisation institutionnelle du marché du vin		Semestre 2			6,0							
UE 2.2.5 : Fraudes et falsifications		Semestre 2			6,0							
UE 2.2.6 : Droit des spiritueux		Semestre 2			6,0							
UE 2.2.7 : Séminaires de droit du marché viticole (DGCCRF, publicité, droit de la coopération viticole, droit		Semestre 2				30,0						
UE 2.2.8 : Séminaire de droit viticole étranger		Semestre 2				12,0						
UE 2.2.9 : Droit et contentieux de la vente de vin	4	Semestre 2			18,0					40	Ecrit	2h
UE 2.2.10 : Séminaire : Aspects juridiques du courtage, du négoce et de l'export		Semestre 2				9,0						
UE obligatoire Professionnalisation pour les apprentis												
UE 1.2.1 et 2.3.1 Partage d'expérience professionnelle		Semestres 1 et 2			30,0							
UE 1.2.2 Suivi et évaluation des alternants en milieu professionnel		Semestres 1 et 2					4,0					
UE 1.2.3 et 2.3.2 Travail personnel		Semestres 1 et 2			60,0							
UE 1.2.4 et 2.3.3 Confection de documentations personnelles		Semestres 1 et 2			20,0							
UE 1.2.5 : Mémoire professionnel et soutenance	10	Semestre 2								100	Soutenance	
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total de chaque semestre		Semestres 1 et 2										

Le volume horaire total de formation à prendre en considération pour un diplôme donné est celui figurant dans le calendrier d'alternance.

Il est admis qu'une journée à l'université correspond à 7h de temps de formation apprenant. Ce dernier est notamment composé :

- des heures de face-à-face pédagogique,
- des heures de suivi et d'accompagnement,
- des temps d'études et de recherche,
- des temps d'évaluation,
- etc.